

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 20 DEC. 2019**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020**

**Le ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christophe NOULIBOS, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », Administrateur adjoint, Domaine national de Saint-Cloud, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès LEGUEUL, ingénieur des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », responsable opérationnelle de l'accueil face public, musée du quai Branly – Jacques Chirac ;

- Monsieur Romuald SCHNELL, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques », conservation du Palais du Rhin et de la cathédrale de Strasbourg, référent système d'information géographique, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin ;

- Madame Maria-Victoria TEIXEIRA DA CUNHA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », musée du Louvre, chef d'équipe zone muséographique,

### **Article 2**

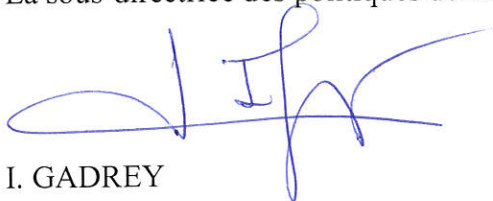
En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Agnès LEGUEUL, ingénieur des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », responsable opérationnelle de l'accueil face public, musée du quai Branly – Jacques Chirac.

### **Article 3**

La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 DEC. 2019

Le ministre de la culture,  
Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY